



## COMMUNIQUE DE PRESSE :

# ALLOCATION STRATEGIQUE 2026

Paris, le 4 juillet 2026

Le Conseil de surveillance du FRR a adopté le 4 juin 2026 une révision de son allocation stratégique. Celle-ci marque une pause dans la hausse du poids des actions non couvertes compte tenu des progressions des valorisations après plusieurs années de bonnes performances les années précédentes. Leur poids est maintenu à 46%. Toutefois, la situation patrimoniale du FRR a continué de s'améliorer avec la création de valeur nette en 2025 par rapport au coût de la dette de l'Etat français s'est élevée à 1,5 Md€ supplémentaires. Ceci a permis d'augmenter le poids des actions couvertes en options de 4% pour se situer à 8% au détriment des obligations à haut rendement et des obligations investment grade. Sur la poche des actifs de couverture, le poids des obligations de qualité a été réduit de 3% tandis que le poids des OAT a été porté à 10% en hausse de 2% pour tenir compte à la fois de la forte compression des spreads sur les entreprises et de l'augmentation de l'attractivité des obligations souveraines françaises au regard du passif du FRR.

Cette allocation s'accompagne du maintien d'une surpondération marquée sur l'Europe, avec un minimum de 50% d'exposition à la zone euro dans les investissements en actions avec une forte prédominance des investissements en France à hauteur d'un tiers des actifs (en particulier dans les petites et moyennes entreprises cotées et non cotées qui font l'objet d'une forte surpondération). Le FRR a ainsi réabondé ses mandats small cap France à hauteur de 100M€, lancé deux appels d'offres de gestion de fonds de 500M€ chacun, l'un en capital investissement et l'autre en dette unitranche investis au minimum à 80% en France. Le FRR a également procédé à la sélection de plusieurs fonds répondant aux grandes problématiques de la transition écologique, de la souveraineté énergétique, numérique et technologique, et du financement des PME et ETI françaises.

Tous les investissements sont mis en œuvre dans le respect de la politique ambitieuse d'investisseur responsable du FRR, dont la stratégie 2024-2028 vise à favoriser la transition énergétique et écologique, promouvoir l'équité sociale et préserver la biodiversité.

Pour en savoir plus sur la politique d'investissement du FRR, le rapport annuel et le rapport durabilité viennent d'être publiés sur le site du fonds.

\*\*\*\*\*

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 06.70.96.21.70 06.70.95.71.57

